





Family Violence & Family Law Brief

Engaging Fathers Who Commit Family Violence: Issues and Challenges for Family Courts

Issue # 8 | September, 2021



This Brief was prepared by the Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children (CREVAWC) on behalf of the Alliance of Canadian Research Centres on Gender-Based Violence.

CREVAWC is based at the Faculty of Education, Western University, London, Ontario, Canada, on the unceded territories of the Anishinaabeg, Haudenosaunee, Lunaapeewak and Attawandaron Peoples.

Suggested Citation

Nonomura, Robert; Zamfir, Dan; Scott, Katreena; Jaffe, Peter; Poon, Julie; Straatman, Anna-Lee. (2021). Engaging fathers who commit family violence: Issues and challenges for family courts. *Family Violence & Family Law Brief* (8). London, Ontario: Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children. ISBN: 978-1-988412-51-1

Design

Diana Corredor, Communications Coordinator at the Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children

Translation

I.T. Language Solutions Inc.

Share Your Feedback on This Brief

Click the following link to share feedback about this Brief or suggestions about future resources: https://uwo.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_0cGupNdDF6dDlWu

Join us

Email us if you would like to receive information about future resources and webinars: crevawc@uwo.ca

Production of this document has been made possible through a financial contribution from Public Health Agency of Canada. The views expressed herein do not necessarily represent the views of Public Health Agency of Canada.



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

I. Introduction

Despite important legislative progress toward increasing awareness of family violence (FV) in family courts, significant gaps remain in the expectations and procedures involved in addressing cases with histories of abuse. Norms guiding parental access arrangements, such as friendly parenting rules, are based on the expectation that cases are free of FV and that equal parenting time will serve the best interest of the child. In cases where FV is a factor, however, these arrangements can leave children and mothers at heightened risk of harm including potentially lethal violence. Fathers with histories of FV are often granted parenting time without adequate investigation of the level of risk posed to the child, safety planning for mothers (who may have good reason to fear contact with an abusive ex-partner), or consideration of how risk might have changed over time. The risk and prevalence of severe violence is especially heightened in the post-separation context. Moreover, a failure to address FV in family courts leaves perpetrators themselves without adequate education on finding more healthy, nurturing ways to interact with their children. Without evidence- and trauma-informed approaches to risk screenings, intervention mandates, and appropriate means of monitoring and assessing change, fathers who commit FV will continue to “fall between the gaps” in family court proceedings (Scott & Loncar, 2021).

For survivors of FV, the process of family separation offers hope to end exposure to abuse, but it often carries the potential for increased danger (James-Hanman & Holt, 2021). The risk of violence is high during and immediately after a separation, and the complicated, expensive, and stressful experience of family law proceedings introduce additional vulnerabilities to coercive control (Cross, 2016; Domestic Abuse Intervention Programs, 2017; Katz, Nikupeteri, & Laitinen, 2020). Legal professionals in the family law sector face challenges not only in supporting their client throughout these processes but also in resolving disputes over the conditions for maintaining a children’s best interests when one parent has a history of FV.

This brief explores this challenge with a focus on evidence-informed approaches to engaging fathers who are at risk of continued FV. Although FV is committed by both men and women, and it occurs in both same-sex and heterosexual relationships, research consistently shows that the most frequent and severe forms of FV are committed by men against women (Burczycka, 2019; Illingworth, 2021). With regard to family law, where divorce proceedings are also at stake, it is also relevant that the majority of post-separation violence is perpetrated by men against women and children. Studies of filicide note that men are more likely than women to be motivated to violence by retaliatory anger, sexual jealousy, or pending separation from a partner, making the period during and after family court proceedings distinctly dangerous for survivors of FV navigating the family court system (Dawson, 2015, p. 164; Jaffe, Scott, Jenney, et al. 2014).

Greater engagement of family courts in addressing risk and safety directly with fathers, and of requiring change in fathers, has promise for improving outcomes.

When there is a history of FV, it is important and reasonable for the court to expect and examine evidence of change in abusive behaviour. Engagement in appropriately targeted interventions addressing men's violence against women and children can be part of the change process. As McConnell, Barnard & Taylor (2017) state,

Finding ways to engage effectively with fathers not only increases the positive contribution that fathers make to children's wellbeing and development, but also raises awareness of the risks that some fathers pose. (p. 406)

Anti-violence programs that address underlying and surrounding factors shaping FV (such as alcohol abuse and harmful relationship strategies) have been shown to reduce rates of recidivism among men with histories of abusive behaviour (Scott, 2021; Scott & Loncar, 2021). They can also provide important information to the court about compliance with court recommendations and willingness to engage in meaningful change efforts. Where family court decisions concern the "best interest of the child" who has been exposed to FV, incorporating these kinds of intervention programs therefore provide a possible means of assessing and potentially rehabilitating perpetrators, whilst promoting the health and safety of family members.

This brief discusses the importance of expecting and monitoring change in fathers who perpetrate FV as part of preventing and addressing post-separation violence and promoting the best interest of children. We situate this approach specifically within the context of family courts and FV interventions. We then explain how a focus on fathers who commit FV constitutes a necessary and promising approach for anti-FV counselling and education. We provide a synopsis of social science research addressing risk assessment and intervention strategies for fathers who have committed FV. We conclude with an outline of pathways to promoting safety in family court resolutions drawn from the current research on post-separation FV and fathers' anti-violence intervention programs.

II. An evidence-informed awareness of family violence can help address risk factors for family court litigants

Survivors and advocates working towards the elimination of FV have underscored a critical issue in the handling of FV within the family court system: more needs to be done to address the risks posed by perpetrators (Nonomura, Poon, Scott, Straatman, & Jaffe, 2021a). Although family courts generally prioritize shared parental access as being in the best interest of children, the presence of FV presents a serious hazard for many children and ex-partners (James-Hanman & Holt, 2021). Awareness and safety strategies for addressing FV are therefore essential for ensuring that court decisions over child custody do not place children or ex-partners at risk of continued violence.

The stakes for ensuring safety of children and parents in family court proceedings are substantial, particularly in the period during separation. As Cross, Crann, Mazzucco, & Morton (2018) argue,

The importance of maintaining a safety focus cannot be overstated... Ontario's Domestic Violence Death Review Committee consistently finds (2003- 2016) that a history of domestic violence and pending or recent separation are the first and second highest risk factors for lethality in domestic homicides. (p. 5)

The gender disparities in these forms of violence also warrant close consideration. While the term “family violence” serves as a neutral term that recognizes that violence can be perpetrated and experienced by all individuals (including men, women, and those with identities across the gender spectrum), an effective anti-FV strategy also requires the recognition that the greatest prevalence and severity of violence is committed by men against women and children.

- In Canada, women aged 15 to 89 accounted for almost 8 in 10 victims (79%) of police-reported intimate partner violence (IPV) (Conroy, Burczycka, & Savage, 2019).
- Coercive and controlling forms of violence pose especially high risks of serious physical injury, death, and long-term psychological harm in heterosexual relationships, and is “overwhelmingly perpetrated by men against women” (Cross, Crann, Mazzucco, & Morton, 2018, p. 9).
- Among individuals who experience post-separation violence, women experience higher rates of more severe types of violence than men. A Department of Justice report found that in 2009, more than half (51%) of women who experienced post-separation violence reported being sexually assaulted, beaten, choked, or threatened with a weapon (Lindsay 2014, p. 11).

Learn More:

Risk Factors for Children in Situations of Family Violence in the Context of Separation and Divorce

This report provides a summary of the current literature in the field of FV, with specific attention to factors that increase the risk of harm to children during the critical time of parental separation. The report raises useful considerations for family law practitioners on issues of risk assessment, risk management, and collaboration amongst court-related professionals and community agencies such as a child protection services. [To access this resource, click here](#)



These patterns are reflected in the more specific context of men’s perpetration of violence in their roles as *fathers*. For example:

- Fathers comprise approximately 60% of all accused perpetrators of child homicides in Canada (Dawson, 2015, p. 166). A study of 453 domestic homicide deaths in Ontario between 2002–2014 by the Ontario Domestic Violence Death Review Committee found that 10% of deaths were children killed in the context of domestic violence (2016, p. 8), and eight out of ten of these homicides were committed by fathers (David et al., 2017, p. 3).

- The US National Survey of Children's Exposure to Violence found that males were the perpetrators in 78% of incidents of child exposure to domestic violence, and that the majority of perpetrators were fathers (Finkelhor, Shattuck, Turner, et al. 2011; Scott & Loncar, 2021).

Prioritizing children's well-being in family courts therefore requires a critical awareness of the various ways that father's history of FV are connected to risks of continued harm for children.

As David et al. (2017) note from the findings of the Ontario Domestic Violence Death Review Committee, “when a mother is at risk of homicide, her child(ren) should also be considered at risk” (p. 5). This observation could be generalized to apply to non-lethal violence as well. Family courts are especially likely to encounter concerns from survivors over the harms to children caused by exposure to FV and coercive control. Research consistently shows that children’s exposure to FV against a parent can have lasting and harmful effects on their long-term wellbeing (Stover & Morgos, 2013). Studies on children’s exposure to FV underscore numerous harms that can result from these experiences, such as:

- immediate risks of physical and emotional harm,
- a high probability of being subject to other types of abuse, and
- higher rates of aggression, behavioural problems, depression, anxiety, withdrawal, post-traumatic stress (Jaffe, Scott, Jenney, et al., 2014; Stover & Morgos, 2013)

Children exposed to FV are also more likely to face difficulties across the life course, including negative psychological and developmental outcomes (Stover & Morgos, 2013, p. 248). Since exposure to FV entails poor role modelling to children, it may also instill unhealthy beliefs about family roles and power relations between fathers and mothers (Stover & Morgos, 2013). For example, adults who were exposed to domestic violence as children are at greater risk of being a victim or perpetrator of domestic abuse later in life (McConnell, Barnard, & Taylor, 2017). In situations where exposure to FV results in a child losing contact with their father (e.g., due to family dissolution or custody decisions), they may experience various forms of distress, reflecting complicated feelings toward both parents and themselves (Stover & Morgos, 2013).

Children may feel love, terror, loyalty, or fear toward the father as they attempt to make sense of the circumstances. They may also frame their interpretations of events in a way that direct negative feelings toward themselves or the mother (Stover & Morgos, 2013).

Recent updates to the Divorce Act have recognized the relevance of coercive and controlling behaviours to considerations of FV in family court proceedings (Nonomura, Poon, Scott, Straatman, & Jaffe, 2021b). However, there remain gaps in how these changes translate to greater safety for litigants escaping coercive and controlling relationships. For instance, perpetrators of abuse will often use family court proceedings themselves as a means of extending coercive control over their ex-partner and children (Cross, 2016; Crann, & Mazzouco, 2018). In addressing the centrality of coercive control to both domestic violence and children's exposure to harm, James-Hanman and Holt note: "far from separation providing an end to this exposure, over two decades of research on child contact arrangements highlights how it can provide legitimate opportunities for abuse to continue" (2021). This is because parenting arrangements tend to involve continued contact between parents, which, in the case of FV may amount to "court authorized opportunities" for ongoing abuse (James-Hanman & Holt, 2021). In situations involving coercive control, the child is often positioned as an integral part of the abuse. Fathers may target the mother's parenting in various ways, such as:

- Attacking her identity or competency as a mother,
- Blaming her when the child misbehaves,
- Attempting to control the amount of attention she gives to him, compared with the child,
- Undermining the child's relationship with her, or
- Minimizing or denying the abuse, causing mothers (or children) to question the credibility of their experiences (Scott, 2021).

There is also a need to address how fear and lack of awareness can allow these types of abuses to go unchecked. Although survivors have historically been at the forefront of identifying the violent underpinnings of coercive control (often with limited support or validation from the legal and academic establishment), there is no certainty that an individual client will volunteer such experiences as relevant to their case, or that they (or their lawyers) will initially recognize these experiences as a form of "violence." They may also recognize but hesitate to mention the full extent of the coercive control they experience for various personal reasons, including embarrassment or shame, fear of retribution, or fear of interventions from child protective services or criminal justice.

Family courts therefore have an important role to play in safely addressing experiences of FV with clients and preventing an extension of trauma and harm into the post-separation context (Nonomura et al., 2021a). More broadly, the courts must also normalize a shift in how issues of power, gender role expectations, and trauma are dealt with in cases involving fathers' FV. Table 1 below highlights recommendations from James-Hanman and Holt's (2021) 7-point plan for addressing these concerns in the context of child contact arrangements. The next sections of this brief discuss some of the resources that provide promising opportunities for better intervention and monitoring of FV when it is identified.

Table 1: A 7-Point plan for safe(r) post-separation contact for children in situations involving domestic violence

| | |
|---|--|
| <p>Emphasis must be on safe and meaningful contact</p> | <ul style="list-style-type: none"> Provide specialist training on all aspects of domestic abuse (especially coercive and controlling behaviour). Prioritize safety (and considerations of domestic violence) over a default assumption that shared contact serves the best interest of children. Support children's right to end an abusive relationship. |
| <p>Be aware that domestic violence is a specific attack on the mother-child bond and interventions need to repair this, not damage it further</p> | <ul style="list-style-type: none"> Recognize the extent of harm caused by children's exposure to domestic violence. Identify situations where parental contact is used to extend abuse against mothers and/or children. Critically assess counter-allegations of "parental alienation." |
| <p>Question parental knowledge of and genuine interest in their children</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parent's basic knowledge of children's interests and preferences (e.g., favourite meal, least favourite school subject, latest new skill) can indicate the level of genuine interest behind a parent's contact request. |
| <p>Recognize children's agency and draw upon their input when developing reports and contact decisions</p> | <ul style="list-style-type: none"> Recognize children's competency, and the right, to express their desires about their future. Adults would benefit from training in risk assessment and in engaging children about their wishes and feelings concerning safe parental contact. |
| <p>Improve processes in the family courts</p> | <ul style="list-style-type: none"> "One judge, one family" models (hearing criminal, family, and civil matters at the same time) provide a more holistic approach for cases involving FV. Separate entrances and exit times, use of screens, and video links in court can provide a safe(r) situation for FV survivors. Use specialist children's workers to engage directly with children. |
| <p>Understand that past physical assaults are not a good indicator of future risk</p> | <ul style="list-style-type: none"> Challenge the notion that physical violence "counts" more than other forms of FV (coercive control, financial, emotional, psychological, or sexual abuses). Address the cumulative effects of FV, not just single incidents. Coercive control is an indicator of future risk of FV. |
| <p>Make evidence-informed decisions</p> | <ul style="list-style-type: none"> Evidence-informed practices provide a safeguard against human biases that can impact our interpretation of risk, need, and best interest. Research suggests that contact is not automatically and always in a child's best interest—factors such as father's abuse history and quality of parenting warrant greater consideration. |

(Adapted from James-Hanman & Holt, 2021)

III. Fatherhood and family law as a promising context for anti-violence interventions

A recurring call from FV researchers and advocates is for family courts and policymakers to get more involved in addressing the complex circumstances surrounding fathers' violence (Scott, 2021; Scott & Loncar, 2021).

Non-abusive fathers play an important role in their children's development, so the responsibility on family courts to distinguish abusive from non-abusive cases—and to direct perpetrators to interventions that can help them develop healthier parenting strategies—is a significant one, requiring considerable nuance. Accordingly, it bears emphasizing that most fathers are not violent toward their partners or children and that many who commit FV want to change their behaviour for the better. Additionally, efforts to address the predominance of male perpetrators of FV do not negate the fact that men also experience FV by their partner. Many fathers experience social upbringings and circumstances that reinforce unhealthy, restrictive standards of behaviour, where discussions of their own trauma are taboo and expectations of supposedly masculine behaviours are normalized (e.g., aggression, dominance, stoicism, authority). These factors suggest a point of potential consensus and collaboration among stakeholders across various service sectors and political viewpoints: the importance of normalizing positive expectations for what “good” fathering consists of and applying a “tailored” approach to screening, intervening, and monitoring cases where a risk of violence is detected (Jaffe, Scott, & Jenney et al., 2014; McConnell, Barnard, & Taylor, 2017; Stover & Morgos, 2013). Engaging high risk fathers thus requires that family courts move beyond the prevailing expectation that a father’s “presence alone is considered good enough, without adequate regard to the potentially harmful past and ongoing impact of domestic violence, deficits in men’s parenting and co-parenting, and children’s concerns and wishes” (Scott, 2021; see also, James-Hanman & Holt, 2021). There is also a need for more trauma-informed treatment of mothers, who often face undue scrutiny by family courts and child services for choices they make while navigating FV. Currently, mothers who experience FV often face a catch-22: they are unable to protect their children or escape from an abusive partner, and if they seek restrictions on an abusive father’s access to herself or the children they may experience counter-allegations of “parental alienation” (James-Hanman & Holt, 2021).

Applying a more rigorous assessment of factors surrounding spousal violence and quality of parenting would provide a more appropriate indication of what parenting arrangements are in the best interest of each child (Scott & Loncar, 2021).

As Jaffe, Scott, Jenney et al. state, “greater protection for adult victims of violence means greater protection for the children” (2014, p. iii). Currently, there are several toolkits and conceptual models

designed to help family law professionals make evidence-informed assessments of the FV risk factors present in their cases. For instance, the Battered Women’s Justice Project developed the SAFeR model, a step-by-step strategy to facilitate decision making about IPV in family law matters (Davis, 2016). The model consists of four steps:

1. Screening for IPV
2. Assessing the full nature and context of IPV
3. Focusing on the effects of IPV
4. Responding to IPV in all recommendations, decisions, and interventions.

The SAFeR approach is also supplemented by worksheets, tutorials, and trainings (Battered Women’s Justice Project, 2021). Resources like these facilitate legal and dispute resolution professionals in making appropriate determinations about what arrangements serve the best interest of the child in a given case (Scott, 2021).

When safety assessment indicates a significant risk of father’s post-separation violence toward the children or the partner, parental care agreements may require that a parent’s contact with the child take place under supervision. Services such as supervised access centres and supervised exchanges provides a layer of protection for children. They also support the safety of mothers by providing a neutral and secure location to drop off and pick up the children without direct contact with the father (Department of Justice, 2021; Ministry of the Attorney General Victims and Vulnerable Persons Division [VVPD], 2016). In doing so, they can “keep children and their mothers alive and safer while allowing children to have a relationship with their father” (Cross, 2013, p. 12), minimizing opportunities for other forms of coercive control exerted in the post-separation context to occur, such as emotional abuse, refusing to return children at an agreed upon time, stalking, or engaging in unwanted legal discussions about the separation.

Learn More:

The “HELP” Identifying & Responding to Family Violence toolkit



The *HELP* toolkit is a suite of resources developed with Justice Canada to facilitate lawyers and family law courts in making appropriate determinations about what arrangements serve the best interest of the child. In addition to guidance on discussing FV with clients and responding to FV concerns in legal proceedings, the toolkit offers supplemental materials on topics like safety planning, making referrals, and working with children who have experienced FV.

The toolkit is based around the *HELP* principle of:

Having an initial conversation about family violence

Exploring immediate risks and safety concerns

Learning more about the family violence to help you determine what to recommend to your client

Promoting safety through the family law case

In some cases, supervision may be combined with various education programs to help promote healthier patterns of parenting behaviour. Currently, there is a small but growing sector of FV intervention programs specialized to engage the unique circumstances that fathers face. The next section examines the current literature on these programs, illustrating further how engaging fathers who have committed FV can provide a means of promoting and monitoring changes in the (co-) parenting behaviours of high-risk fathers.

Supervised Access Sites in Ontario

The Ministry of the Attorney General program provides a child-focused setting for visits and exchanges between children and non-custodial parents or other persons (VVPD, 2016).

- There are over 100 supervised access sites in Ontario, serving over 2,500 families
- Prior to the pandemic, the MAG program served over 70,000 visits and exchanges per year
- 99.9% of visits and exchanges occur safely and without incident

IV. Reducing family violence recidivism with fathering intervention programs

Scott and Loncar (2021) argue that engaging fathers specifically in anti-violence interventions presents an important opportunity to address one of the most prevalent contexts in which FV takes place. They suggest that “the simple and compelling argument to include a focus on fathers in work to end abuse of children is that fathers perpetrate a substantial proportion of violence and abuse in families” (Scott & Loncar, 2021). However, fatherhood has historically been under-addressed as a context for FV in both the gender-based violence sector as well as child maltreatment and violence intervention programming (Scott, 2021; Scott & Loncar, 2021). This gap lies between two well-established and highly successful focus areas: anti-violence initiatives engaging men and boys that address violence but not fathers specifically, and parenting initiatives that address a broad range of fathering activities but not violence specifically.

The aim of specifically engaging fathers’ FV is to connect men’s roles as fathers to “a web of accountability” that involves monitoring, addressing, and containing the risks of violence at the source (Scott, 2021). Scott (2021) explains that:

Interventions for fathers in the context of domestic violence generally prioritize children’s safety and well-being, recognize that children’s safety is integrally connected to the safety of their mothers, and prioritize changing fathers’ behaviour, including improving their co-parenting and reducing hostility and over-reactivity in parenting.

Many of these programs also address issues that exacerbate negative co-parenting behaviours, such as substance abuse or unhealthy beliefs about gender roles. In a culture that reinforces toxic masculinity by providing men with a narrow range of “acceptable” emotional and social responses

to conflict, violence or other (self-)destructive behaviours becomes a default reaction for some fathers. As noted above, these cultural norms are compounded by a general lack of resources for men who suffer from inter-generational trauma, histories of abuse, addictions, and mental health struggles such as depression or psychotic disorders.

Thus, the purpose of interventions is neither to “fix” all fathers nor to presume their guilt. Rather, a repertoire of various safety measures serves a preventative function, facilitating tailored, evidence-informed responses to warning signs of violence observed in family court proceedings. For many men, participation in FV intervention programs takes place as a reactive measure while serving time in prison or as part of a court mandate relating to a criminal charge (Connors, Mills, & Gray, 2012, 2013). For men whose participation is not mandated by the courts, involvement is typically initiated by a referral from a counsellor, psychologist, family member, or Child Welfare service (Tutty, Babins-Wagner, & Rothery, 2020).

Different programs adopt various styles of relaying information to men who have engaged in FV, but despite differences in length, theoretical orientation, and modality, most justice-linked FV programs in Canada touch on similar content (Scott, Heslop, David & Kelly, 2017). Groups commonly include sessions around defining abuse in relationships and awareness around the impact of abuse on others, prompting offenders to take responsibility for the impact of their actions, recognizing and managing intense emotions, and a session on problem solving for difficulties in relationships (Scott, Heslop, David & Kelly, 2017).

Studies show the effectiveness of group programs in reducing violence among men who commit harm.

Some of the central findings of recent research include:

- **Batterer intervention programs show promise in reducing domestic violence recidivism.** A meta-analysis examining the effectiveness of intervention programs found that domestic violence recidivism reported by the criminal justice system was three times lower for treated individuals than the non-treated comparison groups (Cheng, Davis, Jonson-Reid, & Yaeger, 2019). The results might be taken with some caution, however, as some studies using reports from survivors found outcomes in the same direction, but without statistical significance (Cheng, Davis, Jonson-Reid, & Yaeger, 2019).
- **Addressing substance abuse and trauma provide important—and effective—enhancements to FV intervention programs.** Programs involving substance abuse models and trauma models were found to be among the most consistently effective (Karakurt et al., 2019). One meta-analysis showed that models with mixed findings (such as gender-role or Duluth approaches) had significantly more effective results when augmented with substance abuse and trauma models (Karakurt et al., 2019).

- **Tailoring tends to be more effective than a “one-size-fits-all” approach.** Individualized treatments, such as the risk-needs-responsivity (RNR) frameworks focus on addressing risk factors and the needs, motivations, and learning styles of perpetrators. These approaches were associated with lower rates of recidivism than more traditional “one-size-fits-all” models that used a psycho-education approach to teaching participants about the gender dynamics of power and control in relationships (Travers, McDonagh, Cunningham, Armour, et al., 2021).

An important caveat to consider is the need for tertiary prevention to prevent violence. Currently, much of the pressure to address FV continues to rest on criminal justice approaches to deterrence, intervention, and safety provision (Scott & Loncar, 2021). This often leaves the impact of abuse on families—and the important role of intervention and support services in addressing this abuse—under-recognized. A recurring theme across sectors addressing FV is the call for greater collaboration in knowledge mobilization and service provision. A more holistic approach to addressing FV would prioritize the safety of survivors (who are predominantly women and children), while also integrating programming that enables fathers who commit abuse to build healthier, safer relationships with their children.

V. Collaboration is critical: Pathways to engaging fathers in family violence interventions

In highlighting the dangers that survivors face when leaving an abusive relationship, Jaffe et al. (2014) note that “separation by itself may be a risk factor or a protective factor depending on the outcome of the separation” (p. 14). In the context of FV, separating from an abusive partner is a crucial step for survivors to regain autonomy and safety and begin to heal; however, given the substantial risks of post-separation violence and coercive control faced by many women, it takes the collective effort of a “village” of people providing legal, policy, research, community, and personal supports to promote the health of survivors during this phase.

The calls for greater integration across legal, support service, policy, advocacy, and research sectors posed by Scott (2021) and Scott and Loncar (2021) bear particular emphasis in this regard:

Better recognition of domestically violent fathers in family courts and child protective services. A full assessment of FV, “in particular of the nature, context, and ongoing impact of domestically violent fathers on their children,” is vital to ensuring that children are not exposed to further violence, especially while in the independent care of a parent (Scott, 2021, p. 12). This level of rigour has yet to be applied consistently across family law and Child Welfare cases.

Inciting a shift in the kind of behaviour, attitudes, and accountability expected of fathers

who commit FV. When looking at the risk of harm and the possibility of change for an abusive parent, there are several factors that require special attention from family courts and support services. For fathers, it is important to work towards ending coercive control, disclosing the history of abusive behaviors, fostering empathy to those affected by their abuse, recognizing the need for accountability and change, learning respectful coparenting behaviors and attitudes, and making amends. When considering arrangements that serve the best interest of children, greater integration of services can help to assess the impact of abusive behavior on the child (including exposure to FV), supporting children's voice and agency in court decisions, and recognizing the way that children may be implicated in a continuation of coercive control.

Developments in intervention programs addressing fathers in the context of FV. Interventions focused on fathers' violence bridge the concerns of child protection, family courts, and FV support services. Integrating successful programming elements from across these sectors can be used to strengthen the level of engagement these interventions have with fathers, as well as overall efficacy in reducing recidivism. Currently, there are numerous programs that have taken up this specific focus on fathers in the context of FV such as *Fathering After Violence*, *Caring Dads*, and *Fathers for Change*.

In this brief, we provided an overview of how these objectives can be complemented by an evidence-informed engagement on fathers' FV throughout various stages of the family law process. It bears reiterating that the focus on fathers in the current brief is not based on prejudice or bias against fathers, men, or masculinity. Rather, it confronts the fact that fathers comprise a substantial proportion of perpetrators of FV and that more can be done to effectively engage this particular population. A more widespread application (and continued development) of the strategies recommended here would enhance the safety of FV survivors and the well-being of fathers with a history of violence by providing the latter with skills to form more positive, healthy relationships. Insofar as substance abuse or past trauma are contributing factors for FV perpetrated by fathers, addressing these challenges too can have a complementary impact on recidivism rates (Karakurt et al. 2019).

Engaging fathers through their participation in intervention programs when they have committed violence serves as a crucial task to preventing future harm post-separation and is ideally a step towards addressing the underlying issues that may have catalyzed the violent behaviour. Ultimately, accountability and change on the part of FV perpetrators must become a cornerstone consideration in promoting the safety of FV survivors in family court proceedings.

To learn more about the Supporting the Health and Well-Being of Survivors of Family Violence in Family Law Proceedings project, go to: **alliancevaw.ca** or our partnered research centres:

The Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children

<http://www.learningtoendabuse.ca>

Dr. Peter Jaffe

Dr. Katreena Scott

The FREDA Centre for Research on Violence Against Women and Children

<http://www.fredacentre.com>

Dr. Margaret Jackson

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research

in partnership with St. Thomas University

<https://www.unb.ca/mmf/>

Dr. Catherine Holtmann

Karla O'Regan

[Professor's website](#)

Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles

in partnership with Université du Québec à Montréal

<https://www.raiv.ulaval.ca/en>

Dr. Geneviève Lessard

Dr. Dominique Bernier

[Professor's website](#)

RESOLVE: Research and Education for Solutions to Violence and Abuse

<https://umanitoba.ca/resolve>

Dr. Kendra Nixon

References

- Battered Women's Justice Project. (2021). SAFeR. Minneapolis, MN: Battered Women's Justice Project. <https://www.bwjp.org/our-work/projects/safer.html>
- Burczycka, M. (2019). Family violence in Canada: A statistical profile, 2018. *Juristat*. 85-002-X. Ottawa, ON: Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00018/02-eng.htm>
- Cheng, S. Y., Davis, M., Jonson-Reid, M., & Yaeger, L. (2019). Compared to what? A meta-analysis of batterer intervention studies using nontreated controls or comparisons. *Trauma, Violence, & Abuse*, 23(3), 496–511. doi.org/10.1177/1524838019865927
- Connors, A. D., Mills, J. F., & Gray, A. L. (2012). An evaluation of intimate partner violence intervention with incarcerated offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(6), 1176–1196. doi.org/10.1177/0886260511424499
- Connors, A. D., Mills, J. F., & Gray, A. L. (2013). Intimate partner violence intervention for high-risk offenders. *Psychological Services*, 10(1), 12–23. doi.org/10.1037/a0028979
- Conroy, S., Burczycka, M., & Savage, L. (2019). Family violence in Canada: A statistical profile, 2018. Ottawa, ON: Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2019001/article/00018-eng.pdf?st=pTfoYLMS>
- Cross, P. (2013). Connecting the dots: The implications of violence against women for supervised access. Speaking notes on behalf of Luke's Place Support & Resource Centre for Women & Children. Supervised Visitation Network Worldwide Conference. <https://lukesplace.ca/wp-content/uploads/2013/06/Supervised-Access-Conference-Keynote.pdf>
- Cross, P. (2016). When shared parenting and the safety of women and children collide. Oshawa, ON: Luke's Place Support and Resource Centre for Women and Children. <https://lukesplace.ca/wp-content/uploads/2013/01/When-Shared-Parenting-and-the-Safety-of-Women-and-Children-Collide.pdf>
- Cross, P., Crann, S., Mazzucco, K., & Morton, M. (2018). What you don't know can hurt you: The importance of family violence screening tools for family law practitioners. Ottawa, ON: Department of Justice, Canada. <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/can-peut/index.html>
- Dawson, M. (2015). Canadian trends in filicide by gender of the accused, 1961–2011. *Child Abuse & Neglect*, 47, 162–174. [http://doi.org/10.1016/j.chab.2015.07.010](https://doi.org/10.1016/j.chab.2015.07.010)
- David, R., Olszowy, L., Reif, K., Saxton, M., Campbell, M., Dubé, M., Dawson, M., & Jaffe, P. (2017). Children and domestic homicide: Understanding the risks. *Domestic Homicide Brief*, 3. London, ON: Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative. http://cdhpi.ca/sites/cdhpi.ca/files/Brief_3-Final.pdf

Davis, G. (2016). A SAFeR approach to decision-making in domestic violence-related child custody disputes. Minneapolis, MN: Battered Women's Justice Project. <https://www.bwjp.org/assets/safer-summary.pdf>

Department of Justice. (2021). Inventory of government-based family justice services: Supervised access (Ontario). Ottawa: Department of Justice. <https://www.justice.gc.ca/eng/fl-df/fjs-sjf/view-affic.aspx?SearchID=354>

Domestic Abuse Intervention Programs. (2017). Understanding the power and control wheel. Duluth, MN: Domestic Abuse Intervention Programs. <https://www.theduluthmodel.org>

Finkelhor, D., Shattuck, A., Turner, H. A., Ormrod, R., & Hamby, S. L. (2011). Polyvictimization in developmental context. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 4, 291–300. doi.org/10.1080/19361521.2011.610432

Illingworth, H. (2021). Submission to the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights on the Study of Controlling or Coercive Conduct within Intimate Relationships. Ottawa, ON: Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/JUST/Brief/BR11139598/br-external/OfficeOfTheFederalOmbudsmanForVictimsOfCrime-e.pdf>

Jaffe, P., Scott, K., Jenney, A., Dawson, M., Straatman, A. L., & Campbell, M. (2014). Risk factors for children in situations of family violence in the context of separation and divorce. Ottawa, ON: Department of Justice. <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/fv-vf/rfcsv-freevf/index.html>

James-Hanman, D. & Holt, S. (2021). Post-separation contact and domestic violence: Our 7-point plan for safe[r] contact for children. *Journal of Family Violence*. <http://doi.org/10.1007/s10896-021-00256-7>

Karakurt, G., Koç, E., Çetinsaya, E. E., Ayluçtarhan, Z., & Bolen, S. (2019). Meta-analysis and systematic review for the treatment of perpetrators of intimate partner violence. *Neuroscience & Biobehavioral Reviews*, 105, 220–230. doi.org/10.1016/j.neubiorev.2019.08.006

Katz, E., Nikupeteri, A., & Laitinen, M. (2020). When coercive control continues to harm children: Post-separation fathering, stalking and domestic violence. *Child Abuse Review*, 29, 310–324. doi.org/10.1002/car.2611

Lindsay, M. (2014). Violence perpetrated by ex-spouses in Canada. Ottawa, ON: Department of Justice Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn32503-eng.pdf>

McConnell, N., Barnard, M., & Taylor, J. (2017). Caring Dads Safer Children: Families' perspectives on an intervention for maltreating fathers. *Psychology of Violence*, 7(3), 406–416. [http://doi.org/10.1037/vio0000105](https://doi.org/10.1037/vio0000105)

Ministry of the Attorney General Victims and Vulnerable Persons Division (VVPD). (2016). Supervised access program. Association of Family and Conciliation Courts Ontario Conference Presentation. <https://afccontario.ca/wp-content/uploads/2016/03/Supervised-Access-Program-Presentation.pdf>

Nonomura, R., Poon, J., Scott, K., Straatman, A., & Jaffe, P. (2021a). Supporting the health and well-being of survivors of family violence in family law proceedings. *Family Violence & Family Law Brief* (1). London, ON: Centre for Research & Violence Against Women & Children. https://www.fvfl-vfdf.ca/briefs/Family_Violence_Family_Law_Brief-1.pdf

Nonomura, R., Poon, J., Scott, K., Straatman, A., & Jaffe, P. (2021b). Coercive control. *Family Violence & Family Law Brief* (3). London, ON: Centre for Research & Violence Against Women & Children. https://www.fvfl-vfdf.ca/briefs/Family_Violence_Family_Law_Brief-3.pdf

Ontario Domestic Violence Death Review Committee (Ontario DVDR). (2016). *Annual report to the Chief Coroner, 2015*. Toronto, CA: Office of the Chief Coroner. <https://s3.amazonaws.com/tld-documents.llnassets.com/0007000/7357/dvdr%202015%20annual%20report%20english%20accessible.pdf>

Scott, Katreena (2021). Fathering in the context of domestic violence and abuse. In Devaney, J., Bradbury-Jones, C., Macy, R.J., Øverlien, C., & Holt, S. (Eds.) *The Routledge International Handbook of Domestic Violence and Abuse* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429331053>

Scott, K., Heslop, L., David, R., & Kelly, T. (2017). Justice-linked domestic violence intervention services: Description and analysis of practices across Canada. In T. Agusta-Scott, K. Scott, & L. Tutty (Eds.). *Innovations in interventions to address intimate partner violence* (pp. 51–74) Routledge.

Scott, K., & Loncar, N. (2021). Public policy and laws addressing father's violence against children. In T. Shakelford (Ed). *The SAGE Handbook of Domestic Violence*. SAGE: Thousand Oaks, CA.

Stover, C. S. & Morgos, D. (2013). Fatherhood and intimate partner violence: Bringing the parenting role into intervention strategies. *Professional Psychology: Research and Practice*, 44(4), 247–256. doi.org/10.1037/a0031837

Travers, Á., McDonagh, T., Cunningham, T., Armour, C., & Hansen, M. (2021). The effectiveness of interventions to prevent recidivism in perpetrators of intimate partner violence: A systematic review and meta-analysis. *Clinical Psychology Review*, 84(March), 101974. doi.org/10.1016/j.cpr.2021.101974.

Tutty, L. M., Babins-Wagner, R., & Rothery, M. A. (2020). The responsible choices for men IPV offender program: Outcomes and a comparison of court-mandated to non-court-mandated men. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 29(3), 292–313. doi.org/10.1080/10926771.2019.1578316



Mémoire sur la violence familiale et le droit de la famille

Responsabiliser les pères qui commettent des actes de violence familiale : Enjeux et défis pour les tribunaux de la famille

Numéro 8 | Septembre 2021



Ce mémoire a été préparé par le Le Centre de recherche et d'éducation sur la violence envers les femmes et les enfants (CREVEFE) au nom de l'Alliance des centres de recherche canadiens sur la violence basée sur le genre (*Alliance of Canadian Research Centres on Gender-Based Violence*).

Le CREVEFE est basé à la Faculté de l'éducation de l'Université Western située à London, en Ontario, au Canada, sur les territoires non cédés des nations Anishinaabeg, Haudenosaunee, Lunaapeewak et Attawandaron.

Source à citer proposée

Nonomura, Robert; Poon, Julie; Scott, Katreena; Straatman, Anna-Lee; Jaffe, Peter. (2021). Coercive Control. *Family Violence et Family Law Brief* (8). (Responsabiliser les pères qui commettent des actes de violence familiale : Enjeux et défis pour les tribunaux de la famille. Mémoire sur la violence familiale et les tribunaux de la famille, no 8) London, Ontario : Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants. ISBN: 978-1-988412-51-1

Conception graphique

Diana Corredor, coordonnatrice des communications au Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants

Traduction

I.T. Language Solutions Inc.

Faites-nous part de vos opinions sur ce mémoire

Cliquez sur le lien ci-dessous pour faire part de vos commentaires sur ce mémoire ou de vos suggestions sur des ressources futures : https://uwo.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_0cGupNdDF6dDlWu

Joignez-vous à nous

Faites-nous parvenir un courriel si vous souhaitez recevoir des renseignements sur des ressources ou les webinaires à venir : crevawc@uwo.ca

Le présent document a été produit grâce à la contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada.
Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de la santé publique du Canada.



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

I. Introduction

Malgré d'importants progrès législatifs visant à accroître la sensibilisation à la violence familiale (VF) dans les tribunaux de la famille, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne les attentes et les procédures liées au traitement des causes comportant des antécédents de violence. Les normes qui encadrent les arrangements parentaux, comme les règles de la parenté amicale, sont fondées sur l'attente que les causes sont exemptes de VF et qu'un temps parental égal servira l'intérêt supérieur de l'enfant. Cependant, dans les cas où la violence familiale est un facteur, ces arrangements peuvent exposer les enfants et les mères à un risque accru de préjudices, dont la violence potentiellement mortelle. Les pères ayant des antécédents de violence familiale se voient souvent accorder du temps parental sans enquête adéquate sur le niveau de risque posé à l'enfant, sans planification adéquate de la sécurité pour les mères qui peuvent avoir de bonnes raisons de craindre un contact avec un ex partenaire violent et sans enquête sur l'évolution du risque au fil du temps. Le risque et la prévalence de la violence grave sont particulièrement élevés dans le contexte post-séparation. De plus, quand la question de la violence familiale n'est pas abordée dans les tribunaux de la famille, les agresseurs n'ont pas l'occasion de recevoir une éducation adéquate sur la façon de trouver des façons plus saines et plus enrichissantes d'interagir avec leurs enfants. En l'absence d'approches fondées sur des données probantes et d'approches tenant compte des traumatismes pour le dépistage des risques ainsi que les mandats d'intervention et les moyens appropriés de surveiller et d'évaluer les changements, les pères auteurs de VF continueront de « passer entre les mailles du filet » dans les procédures du tribunal de la famille (Scott et Loncar, 2021).

Pour les survivantes de VF, le processus de séparation familiale offre l'espoir de mettre fin à l'exposition à la violence, mais il comporte souvent la possibilité d'un risque accru (James-Hanman et Holt, 2021). Le risque de violence est élevé pendant et immédiatement après une séparation, et l'expérience compliquée, coûteuse et stressante des procédures en droit de la famille les rend plus vulnérables au contrôle coercitif (Cross, 2016; Domestic Abuse Intervention Programs, 2017; Katz, Nikupeteri, et Laitinen, 2020). Les professionnels du secteur du droit de la famille sont confrontés à des défis non seulement lorsqu'il s'agit de soutenir leur cliente tout au long de ce processus, mais aussi pour ce qui est de résoudre les différends liés aux conditions visant à maintenir l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'un parent a des antécédents de VF.

Le présent mémoire explore ce défi en mettant l'accent sur des approches fondées sur des données probantes pour responsabiliser les pères qui risquent de continuer à commettre des actes de VF. La recherche montre constamment que, bien que la VF soit commise par des hommes et des femmes, et qu'elle se produise dans les relations homosexuelles et hétérosexuelles, les formes les plus fréquentes et les plus graves de VF sont commises par des hommes contre des femmes (Burczycka, 2019; Illingworth, 2021). En ce qui concerne le droit de la famille, où les procédures de divorce sont également en jeu, il est également pertinent de souligner que la majorité des actes de violence après la séparation sont perpétrés par des hommes contre des femmes et des enfants. Selon les études sur le filicide, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'être motivés à la violence par la colère de représailles, la jalousie sexuelle ou la séparation imminente d'une partenaire. Par conséquent, la période pendant et après les procédures du tribunal de la famille est clairement dangereuse pour les survivantes de VF qui naviguent dans le système du tribunal de la famille (Dawson, 2015, p. 164; Jaffe, Scott, Jenney, et coll., 2014).

Un plus grand engagement de la part des tribunaux de la famille à traiter des risques et de la sécurité directement avec les pères et à exiger d'eux qu'ils changent, est prometteur pour améliorer les résultats.

Lorsqu'il y a des antécédents de VF, il est important et raisonnable pour le tribunal de s'attendre à constater et examiner des preuves de changement de comportement violent. La participation à des interventions adéquatement ciblées qui abordent la violence des hommes envers les femmes et les enfants peut faire partie du processus de changement. Comme l'indiquent McConnell, Barnard et Taylor (2017),

Trouver des façons de responsabiliser les pères de façon efficace permet non seulement d'accroître la contribution positive des pères au bien-être et au développement des enfants, mais aussi de faire connaître les risques que posent certains pères. [traduction libre] (p. 406)

Il a été démontré que les programmes de lutte contre la violence qui s'attaquent aux facteurs sous-jacents et environnants de la VF (comme l'abus d'alcool et les stratégies relationnelles nuisibles) réduisent les taux de récidive chez les hommes ayant des antécédents de comportement violent (Scott, 2021, Scott et Loncar, 2021). Ces programmes peuvent également fournir au tribunal des informations importantes sur le respect des recommandations du tribunal et la volonté de s'engager à faire des efforts afin de réaliser des changements significatifs. Lorsque les décisions du tribunal de la famille concernent « l'intérêt supérieur de l'enfant » qui a été exposé à la VF, l'intégration de ce genre de programmes d'intervention offre donc un moyen possible d'évaluer et éventuellement de réhabiliter les agresseurs, tout en favorisant la santé et la sécurité des membres de la famille.

Ce mémoire traite de l'importance de s'attendre à constater et surveiller un changement chez les pères qui commettent des actes de VF dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la violence après la séparation, et de la promotion de l'intérêt supérieur des enfants. Nous situons cette approche précisément dans le contexte des tribunaux de la famille et des interventions en matière de VF. Nous expliquons ensuite comment le fait de mettre l'accent sur les pères qui commettent des actes de VF constitue une approche nécessaire et prometteuse pour le counselling et l'éducation contre la VF. Nous présentons un résumé des recherches en sciences sociales portant sur l'évaluation des risques et les stratégies d'intervention auprès des pères auteurs de VF. Nous concluons par un aperçu des voies favorisant la sécurité dans les résolutions des tribunaux de la famille, tirées des recherches actuelles sur la VF après la séparation et des programmes d'intervention contre la violence pour les pères.

II. Une sensibilisation à la violence familiale fondée sur des données probantes peut aider à aborder les facteurs de risque pour les plaideuses devant les tribunaux de la famille

Les survivantes et les intervenant.e.s qui travaillent à éliminer la VF ont souligné un problème critique dans le traitement de la violence familiale au sein du système des tribunaux de la famille: il faut en faire plus pour contrer les risques posés par les agresseurs (Nonomura, Poon, Scott, Straatman et Jaffe, 2021a).

Les tribunaux de la famille considèrent que l'accès parental partagé est dans l'intérêt supérieur des enfants et ils lui accordent généralement la priorité; toutefois, la présence de VF représente un grave danger pour de nombreux enfants et ex-partenaires (James-Hanman et Holt, 2021). Il est essentiel d'avoir des stratégies de sensibilisation et de sécurité pour contrer la VF afin de veiller à ce que les décisions des tribunaux concernant la garde des enfants ne mettent pas les enfants ou les ex-partenaires à risque de violence continue.

Les enjeux sont importants lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité des enfants et des parents dans les procédures du tribunal de la famille, particulièrement pendant la période de séparation. Comme le soutiennent Cross, Crann, Mazzucco et Morton (2018),

Il est d'une importance primordiale de mettre l'accent sur la sécurité. Comme il est expliqué ci-dessous, le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario constate avec constance (2003-2016) que des antécédents de violence familiale et qu'une séparation effective ou imminente sont les premier et second facteurs de risque des décès dus à la violence familiale. (p. 5)

Il faut également porter une attention particulière aux disparités entre les sexes dans ces formes de violence. Bien que le terme « violence familiale » soit un terme neutre qui reconnaît que la violence peut être perpétrée et vécue par toutes les personnes (y compris les hommes, les femmes et les personnes ayant n'importe laquelle des identités figurant au spectre des genres), une stratégie efficace de lutte contre la VF doit également reconnaître que la violence la plus répandue et la plus grave est commise par des hommes contre des femmes et des enfants.

- Au Canada, les femmes entre 15 et 89 ans représentent près de 8 victimes sur 10 (79 %) dans les cas de violence conjugale (VC) signalés par la police (Conry, Burczycka, et Savage, 2019).
- Les formes de violence coercitive et contrôlante présentent des risques particulièrement élevés de blessures physiques graves, de décès et de dommages psychologiques à long terme dans les relations hétérosexuelles, et sont exercées « en immense majorité par des hommes contre des femmes » (Cross, Crann, Mazzucco, et Morton, 2018, p. 10)
- Parmi les personnes qui subissent de la violence après une séparation, les femmes présentent des taux supérieurs de violences plus graves que les hommes. Selon un rapport du ministère de la Justice, en 2009, plus de la moitié (51 %) des femmes victimes de violence après une séparation ont déclaré avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme (Lindsay 2014, p. 11).

The image shows the cover of a report titled "Les facteurs de risque pour les enfants exposés à la violence familiale dans le contexte de la séparation ou du divorce". The cover is dark with white text. At the top, it says "AU SERVICE DES ENFANTS". Below that is the title. In the center, it says "Peir Ioffe, Katerina Scott, Angélique Joncas, Myrna Dewar, Anne-Lies Brabant et Marie Laplante". At the bottom, it says "Février 2014" and "Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne traduisent pas nécessairement le point de vue du ministère de la Justice". The Canadian flag is visible at the bottom right.

Ces tendances se reflètent dans le contexte plus précis de la violence perpétrée par les hommes dans leur rôle de pères. Par exemple :

- Les pères sont responsables d'environ 60 % des homicides d'enfants au Canada (Dawson, 2015, p. 166). Une étude menée par le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario, portant sur 453 homicides dus à la violence familiale entre 2002 et 2014, a révélé que les enfants tués dans un contexte de violence familiale représentaient 10 % des décès et que (2016, p. 8), parmi ces homicides, 8 sur 10 avaient été commis par des pères (David et coll., 2017, p. 3).
- L'Enquête nationale américaine sur l'exposition des enfants à la violence a révélé que les hommes étaient les agresseurs dans 78 % des incidents d'exposition des enfants à la violence familiale, et que la majorité des agresseurs étaient des pères (Finkelhor, Shattuck, Turner et coll., 2011; Scott et Loncar, 2021).

Pour accorder la priorité au bien-être des enfants, il est critique que les tribunaux de la famille prennent conscience des diverses façons dont les antécédents du père en matière de violence familiale sont liés aux risques de préjudice continu pour les enfants.

Comme le constatent David et coll. (2017) d'après les conclusions du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario, « quand une mère risque d'être victime d'un homicide, on devrait considérer que son ou ses enfants le sont aussi » (p. 5). Il est possible de généraliser cette observation pour l'appliquer à la violence non mortelle également. Les tribunaux de la famille sont particulièrement susceptibles d'être confrontés à des préoccupations des survivantes au sujet des préjudices causés aux enfants par l'exposition à la violence familiale et au contrôle coercitif. Les recherches continuent de montrer que le fait d'être exposés à la violence familiale faite à un parent peut avoir des effets néfastes et durables sur le bien-être des enfants à long terme (Stover et Morgos, 2013). Les études sur l'exposition des enfants à la violence familiale mettent en évidence de nombreux préjudices qui peuvent découler de ces expériences, notamment :

- des risques immédiats de dommages physiques et émotionnels;
- une forte probabilité de subir d'autres types de violence;
- des taux plus élevés d'agressivité, de problèmes de comportement, de dépression, d'anxiété, de repli sur soi, de stress post-traumatique (Jaffe, Scott, Jenney, et coll., 2014; Stover et Morgos, 2013).

Les enfants exposés à la VF sont également plus susceptibles de rencontrer des difficultés tout au long de leur vie, et d'obtenir entre autres des résultats psychologiques et développementaux négatifs (Stover et Morgos, 2013, p. 248). L'exposition des enfants à la VF leur donne un mauvais modèle et peut leur inculquer des croyances malsaines au sujet des rôles familiaux et des relations de pouvoir entre les pères et les mères (Stover et Morgos, 2013). Par exemple, les adultes qui ont été exposés à la violence familiale pendant leur enfance sont plus à risque d'être victimes ou auteurs de violence familiale plus tard dans la vie (McConnell, Barnard et Taylor, 2017). Dans les situations où l'exposition à la VF fait en sorte qu'un enfant perde le contact avec son père (par exemple, en raison de la dissolution de la famille ou de décisions relatives à la garde), il peut éprouver diverses formes de détresse, reflétant des sentiments complexes envers les deux parents et envers lui-même (Stover et Morgos, 2013). Les enfants peuvent ressentir de l'amour, de la terreur, de la loyauté ou de la peur à l'égard du père alors qu'ils essaient de donner un sens aux circonstances. Ils peuvent aussi interpréter les événements d'une manière qui les conduit à éprouver des sentiments négatifs envers eux-mêmes ou envers la mère (Stover et Morgos, 2013).

Des mises à jour récentes de la Loi sur le divorce ont reconnu qu'il faut considérer les comportements coercitifs et contrôlants dans l'examen de la VF lors des procédures du tribunal de la famille (Nonomura, Poon, Scott, Straatman et Jaffe, 2021b). Toutefois, il reste des lacunes dans la façon dont ces changements se traduisent par une plus grande sécurité pour les plaideuses qui fuient des relations coercitives et de contrôle. Par exemple, les agresseurs utilisent souvent les procédures du tribunal de la famille comme moyen d'étendre le contrôle coercitif sur leur ex-partenaire et leurs enfants (Cross, 2016; Crann et Mazzouco, 2018). En examinant le caractère central du contrôle coercitif à la fois dans la violence familiale et l'exposition des enfants à des actes de violence, James-Hanman et Holt constatent que : « plus de deux décennies de recherche sur les arrangements de contact avec les enfants démontrent que, loin de mettre fin à cette exposition, la séparation peut offrir des possibilités légitimes pour que la violence se poursuive [traduction libre] » (2021). Cela s'explique par le fait que les arrangements parentaux ont tendance à favoriser un contact continu entre les parents, ce qui, dans le cas de la VF, peut constituer des « possibilités autorisées par le tribunal [traduction libre] » de poursuivre la violence (James-Hanman et Holt, 2021). Dans les situations où le contrôle coercitif est présent, l'enfant est souvent considéré comme faisant partie intégrante de la violence. Les pères peuvent cibler le rôle parental de la mère de diverses façons, notamment :

- attaquer son identité ou ses compétences de mère,
- la blâmer lorsque l'enfant se comporte mal,
- tenter de contrôler la quantité d'attention qu'elle lui accorde, comparativement à l'enfant,
- miner sa relation avec l'enfant,
- minimiser ou nier la violence, ce qui amène la mère (ou les enfants) à remettre en question la crédibilité de ses expériences (Scott, 2021).

Il est aussi important d'aborder la façon dont la peur et le manque de sensibilisation permettent à ces types de violence de persister. Les survivantes ont toujours été les premières à identifier les fondements violents du contrôle coercitif (souvent avec un soutien ou une validation limités de la part des établissements juridiques et universitaires); pourtant, une cliente individuelle pourrait ne pas faire part de ces expériences, estimant qu'elles ne se rapportent pas à son cas, ou encore elle (ou ses avocats) pourrait ne pas reconnaître initialement ces expériences comme étant une forme de « violence ». Elle peut aussi reconnaître, mais hésiter à mentionner, toute l'ampleur du contrôle coercitif qu'elle subit pour diverses raisons personnelles, dont l'embarras ou la honte, la crainte de représailles ou la crainte d'interventions de la part de la Société d'aide à l'enfance ou de la justice pénale.

Les tribunaux de la famille ont donc un rôle important à jouer, à savoir aborder les expériences de VF avec les clientes de manière sécuritaire et éviter d'exacerber les traumatismes et les préjudices dans le contexte post-séparation (Nonomura et coll., 2021a). De façon plus générale, les tribunaux doivent également normaliser une nouvelle façon de gérer les questions de pouvoir, les attentes relatives au rôle des sexes et les traumatismes dans les affaires mettant en cause la VF des pères. Le tableau 1 ci-dessous met en évidence les recommandations du « plan en 7 points » de James-Hanman et de Holt (2021) pour répondre à ces préoccupations dans le contexte des arrangements de contact avec les enfants. Les prochaines sections de ce mémoire présentent certaines des ressources prometteuses pour améliorer les interventions et la surveillance de la VF lorsqu'elle est repérée.

Tableau 1 : Un plan en 7 points pour un contact (plus) sécuritaire après la séparation pour les enfants dans des situations de violence familiale

Mettre l'accent sur un contact sécuritaire et significatif

- Offrir une formation spécialisée sur tous les aspects de la violence familiale (en particulier les comportements coercitifs et contrôlants).
- Accorder la priorité à la sécurité (et aux considérations liées à la violence familiale) plutôt qu'à l'hypothèse implicite selon laquelle le contact partagé sert l'intérêt supérieur des enfants.
- Appuyer le droit des enfants de mettre fin à une relation de violence.

Comprendre que la violence familiale est une attaque particulière contre le lien mère-enfant et que les interventions doivent réparer ce lien, et non l'endommager davantage

- Reconnaître l'ampleur des dommages causés par l'exposition des enfants à la violence familiale.
- Identifier les situations où le contact parental est utilisé pour prolonger la violence contre les mères et/ou les enfants.
- Évaluer de façon critique les contre-allégations d'*« aliénation parentale »*.

Interroger les parents sur leurs enfants et l'intérêt réel qu'ils leur portent

- Les connaissances fondamentales des parents par rapport aux intérêts et aux préférences des enfants (p. ex., le repas favori, le sujet scolaire le moins favori, la toute dernière compétence acquise) peuvent indiquer le niveau d'intérêt véritable qui sous-tend la demande de contact d'un parent.

Reconnaître l'autonomie des enfants et leur capacité à s'exprimer, et s'appuyer sur leurs commentaires lors de l'élaboration des rapports et des décisions de contact

- Reconnaître la compétence des enfants et leur droit d'exprimer leurs souhaits pour leur avenir.
- Les adultes bénéficiaient d'une formation sur l'évaluation des risques et sur la façon d'amener les enfants à exprimer leurs souhaits et leurs sentiments en ce qui concerne les contacts parentaux sécuritaires.

Améliorer les processus dans les tribunaux de la famille

- Les modèles « un.e juge, une famille » (un.e juge qui entend en même temps les affaires pénales, familiales et civiles) offrent une approche plus holistique pour les affaires impliquant la violence familiale.
- Des heures d'entrée et de sortie distinctes, ainsi que l'utilisation d'écrans et de liens vidéo au tribunal peuvent offrir une situation (plus) sécuritaire pour les survivantes de violence familiale.
- Faire appel à des travailleurs spécialisés auprès des enfants pour interagir directement avec eux.

Comprendre que les agressions physiques passées ne sont pas un bon indicateur du risque futur de VF

- Remettre en question la notion selon laquelle la violence physique « compte » plus que les autres formes de VF (contrôle coercif, exploitation financière, maltraitance physique, émotionnelle, psychologique ou sexuelle).
- Tenir compte des effets cumulatifs de la violence familiale, et non seulement des incidents isolés.
- Le contrôle coercif (contre la mère ou les enfants) est un bien meilleur indicateur du risque futur de VF.

Prendre des décisions fondées sur des données probantes

- Les pratiques fondées sur des données probantes offrent une protection contre les préjugés humains qui peuvent avoir une incidence sur notre interprétation des notions de risque, de besoin et d'intérêt supérieur.
- Les recherches suggèrent que le contact n'est pas automatiquement et toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant – il faut considérer davantage des facteurs comme les antécédents de violence du père et la qualité du rôle parental.

III. La paternité et le droit de la famille en tant que contexte prometteur pour les interventions contre la violence

Les chercheurs et les intervenants en VF continuent de demander aux tribunaux de la famille et aux décideurs politiques de s'impliquer davantage afin d'aborder les circonstances complexes entourant la violence des pères (Scott, 2021, Scott et Loncar, 2021).

Les pères non violents jouent un rôle important dans le développement de leurs enfants, de sorte que les tribunaux de la famille doivent faire la distinction entre les affaires violentes et les affaires non violentes—et orienter les agresseurs vers des interventions qui peuvent les aider à développer des stratégies parentales plus saines. Il s'agit d'une responsabilité importante et grandement nuancée. Par conséquent, il convient de souligner que la plupart des pères ne sont pas violents envers leur partenaire ou leurs enfants et que bon nombre de ceux qui commettent des actes de violence familiale veulent améliorer leur comportement. De plus, les efforts déployés pour s'attaquer à la prédominance des auteurs de VF de sexe masculin n'invalident pas le fait que les hommes sont également victimes de VF de la part de leur partenaire. De nombreux pères ont reçu une éducation sociale et ont connu des circonstances qui renforcent des normes de comportement malsaines et restrictives, où les discussions sur leurs propres traumatismes sont taboues et les attentes à l'égard des comportements soi-disant masculins sont normalisées (p. ex., agression, domination, autorité). Ces facteurs suggèrent que les parties prenantes venant de divers secteurs de services et de divers points de vue politiques peuvent trouver un point de consensus et de collaboration possible : l'importance de normaliser les attentes positives à l'égard de ce qui constitue un « bon » rôle paternel et d'appliquer une approche « adaptée » du dépistage, de l'intervention et de la surveillance des cas où un risque de violence est détecté (Jaffe, Scott et Jenney et coll., 2014; McConnell, Barnard et Taylor, 2017; Stover et Morgos, 2013). Pour responsabiliser les pères à risque élevé, les tribunaux de la famille doivent donc aller au-delà de l'attente dominante selon laquelle « la seule présence du père est considérée comme suffisante, sans égard adéquat aux répercussions passées et continues potentiellement néfastes de la violence familiale, aux déficits dans le rôle parental et coparental des hommes, ainsi qu'aux préoccupations et aux souhaits des enfants » (Scott, 2021; voir aussi James-Hanman et Holt, 2021). La responsabilisation des pères exige aussi un traitement tenant davantage compte des traumatismes des mères; celles-ci font souvent l'objet d'un examen excessif de la part des tribunaux de la famille et des services à l'enfance pour les choix qu'elles font pendant qu'elles s'orientent dans la VF. À l'heure actuelle, les mères victimes de VF sont souvent confrontées à une impasse : elles sont incapables de protéger leurs enfants ou d'échapper à un partenaire violent, et si elles cherchent à restreindre l'accès d'un père violent à elles-mêmes ou aux enfants, elles peuvent être confrontées à des contre-allégations d'« aliénation parentale » (James-Hanman et Holt, 2021).

Une évaluation plus rigoureuse des facteurs entourant la violence conjugale et la qualité du rôle parental permettrait de mieux déterminer quels arrangements parentaux sont dans l'intérêt supérieur de chaque enfant (Scott et Loncar, 2021).

Comme l'indiquent Jaffe, Scott, Jenney et coll., « une protection accrue pour les parents qui sont victimes de violence signifie également une meilleure protection pour leurs enfants » (2014, p. iii). À l'heure actuelle, il existe plusieurs trusses d'outils et modèles conceptuels conçus pour aider les professionnels du droit de la famille à effectuer des évaluations fondées sur des données probantes des facteurs de risque de la VF présents dans leur cas. Par exemple, le Battered Women's Justice Project a élaboré le modèle SAFeR, une stratégie par étapes pour faciliter la prise de décisions sur la violence conjugale (VC) dans les affaires de droit de la famille (Davis, 2016).

Le modèle comporte quatre étapes :

1. **S** : Faire le dépistage de la VC (« screening »)
2. **A** : Évaluer la nature et le contexte complets de la VC (« assessing »)
3. **F** : Se concentrer sur les effets de la VC (« focusing »)
4. **R** : Répondre à la VC dans toutes les recommandations, décisions et interventions (« responding »)

Des feuilles de travail, des tutoriels et des formations complètent aussi l'approche SAFeR (Battered Women's Justice Project, 2021). De telles ressources aident les professionnel.le.s du droit et du règlement des différends à prendre des décisions appropriées concernant les arrangements qui servent l'intérêt supérieur de l'enfant dans un cas donné (Scott, 2021).

Lorsque l'évaluation de la sécurité indique un risque important de violence par le père après la séparation envers les enfants ou la partenaire, les arrangements parentaux peuvent exiger que les centres de visites surveillées et les échanges supervisés sont des exemples de services qui offrent un niveau de protection aux enfants. Ils contribuent également à la sécurité des mères en fournissant un endroit neutre et sécuritaire pour déposer et ramasser les enfants sans avoir de contact direct avec le père (Ministère de la Justice, 2020; la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables (DSVPV) du ministère du Procureur général (MPG), 2016). Ce faisant, ils peuvent « garder les enfants et leur mère en vie et plus en sécurité tout en permettant aux enfants d'avoir une relation avec leur père [traduction libre] » (Cross, 2013, p. 12), ce qui réduit au minimum les possibilités d'exercer d'autres formes de contrôle coercitif dans le contexte post-séparation, comme la violence psychologique, le refus de ramener les enfants à une heure convenue, la traque ou les discussions juridiques non désirées au sujet de la séparation.

Pour en savoir plus :

La trousse d'outils « AIDE » Repérer les cas de violence familiale et intervenir



La trousse d'outils AIDE est une série de ressources élaborées avec Justice Canada pour aider les avocat.e.s et les tribunaux de la famille à adéquatement déterminer quels arrangements servent l'intérêt supérieur de l'enfant. En plus de fournir des conseils sur la façon de discuter de la VF avec la clientèle et de réagir aux préoccupations liées à la VF dans les procédures judiciaires, la trousse d'outils offre du matériel supplémentaire sur divers sujets, notamment : la planification de la sécurité, les renvois et le travail auprès des enfants qui ont été victimes de VF.

La trousse d'outils est fondée sur le principe d'AIDE :

Avoir une discussion initiale sur la violence familiale

Identifier les risques immédiats et les préoccupations en matière de sécurité

Découvrir davantage comment sont survenues les situations de violence familiale actuelles ou récentes pour vous aider à déterminer ce qu'il convient de recommander à votre clientèle

Encourager l'adoption de mesures sécuritaires pendant toute la durée de l'affaire de droit de la famille

Dans certains cas, la supervision peut être combinée à divers programmes d'éducation pour aider à promouvoir des modèles plus sains de comportement parental. À l'heure actuelle, il existe un secteur restreint mais en croissance de programmes d'intervention en matière de VF qui se spécialisent dans les circonstances uniques auxquelles les pères sont confrontés. La prochaine section examine la documentation actuelle sur ces programmes, et démontre davantage comment le fait de responsabiliser les pères qui ont commis des actes de VF peut fournir un moyen de favoriser et surveiller les changements dans les comportements parentaux et coparentaux des pères à risque élevé.

Les centres de visites surveillées en Ontario

Le programme du ministère du Procureur général offre un cadre axé sur l'enfant pour les visites et les échanges entre les enfants et les parents qui n'ont pas la garde, ou d'autres personnes (DSPV, 2016).

- Il y a plus de 100 centres de visites surveillées en Ontario, qui desservent plus de 2 500 familles.
- Avant la pandémie, le programme accueillait plus de 70 000 visites et échanges par année.
- 99,9 % des visites et échanges se déroulent en toute sécurité et sans incident.

IV. Réduire la récidive de violence familiale grâce à des programmes d'intervention pour les pères

Scott et Loncar (2021) soutiennent que les interventions contre la violence visant à responsabiliser les pères représentent une occasion importante de s'attaquer à l'un des contextes les plus courants dans lesquels la violence familiale se produit. Les auteures suggèrent que « l'argument en faveur de l'inclusion d'un volet axé sur les pères dans le travail visant à mettre fin aux mauvais traitements infligés aux enfants est simple et convaincant : les pères sont responsables d'une proportion importante de la violence et des mauvais traitements au sein des familles [traduction libre] » (Scott et Loncar, 2021). Toutefois, la paternité a toujours été sous-examinée en tant que contexte de la VF dans le secteur de la violence fondée sur le sexe, ainsi que dans les programmes d'intervention en matière de violence et de maltraitance des enfants (Scott, 2021; Scott et Loncar, 2021). Cet écart se situe entre deux domaines d'intérêt bien établis et très fructueux : les initiatives de lutte contre la violence qui responsabilisent les hommes et les garçons et qui traitent de la violence, mais pas des pères en particulier, et les initiatives parentales qui traitent d'un large éventail d'activités paternelles, mais pas de la violence en particulier.

La « responsabilisation » des pères en particulier a pour but d'établir un lien entre les rôles des hommes en tant que pères et « un réseau de responsabilité » qui comprend la surveillance, le traitement et la maîtrise des risques de violence à la source (Scott, 2021). Scott (2021) explique que :

Les interventions auprès des pères dans le contexte de la violence familiale accordent généralement la priorité à la sécurité et au bien-être des enfants, reconnaissent que la sécurité des enfants est intimement liée à la sécurité de leur mère et accordent la priorité au changement de comportement des pères, y compris l'amélioration de leur rôle coparental et la réduction de l'hostilité et de la réactivité excessive dans l'exercice de leur rôle parental. [traduction libre]

Bon nombre de ces programmes s'attaquent aussi à des problèmes qui exacerbent les comportements coparentaux négatifs, comme la toxicomanie ou les croyances malsaines au sujet des rôles des sexes. Dans une culture qui renforce la masculinité toxique en offrant aux hommes une gamme étroite de réponses émotionnelles et sociales « acceptables » aux conflits, la violence ou d'autres comportements (auto)destructeurs deviennent une réaction par défaut pour certains pères. Comme il a été mentionné précédemment, ces normes culturelles sont aggravées par un manque général de ressources pour les hommes qui souffrent de traumatismes intergénérationnels, d'antécédents de violence, de dépendances et de problèmes de santé mentale comme la dépression ou les troubles psychotiques.

Ainsi, les interventions ne visent ni à « réparer » tous les pères ni à présumer de leur culpabilité. Un répertoire de diverses mesures de sécurité joue plutôt un rôle de prévention en facilitant des réponses adaptées, fondées sur des données probantes, aux signes avant-coureurs de violence observés dans les procédures du tribunal de la famille. De nombreux hommes participent à des programmes d'intervention en matière de VF en tant que mesure réactive lorsqu'ils purgent une peine d'emprisonnement ou dans le cadre d'un mandat judiciaire relatif à une accusation criminelle (Connors, Mills et Gray, 2012, 2013). Lorsqu'il n'y a pas de mandat judiciaire, les hommes participent généralement à la suite d'un renvoi fait par un conseiller, un psychologue, un membre de la famille ou un service de protection de l'enfance (Tutty, Babins-Wagner et Rothery, 2020).

Différents programmes adoptent divers styles pour transmettre de l'information aux hommes qui ont commis des actes de VF. Toutefois, malgré les différentes durées, orientations théoriques et modalités, la plupart des programmes de VF liés à la justice au Canada abordent un contenu semblable (Scott, Heslop, David et Kelly, 2017). Les groupes incluent habituellement des séances sur la définition de la violence dans les relations et la sensibilisation aux répercussions de la violence sur les autres, ce qui incite les délinquants à assumer la responsabilité des répercussions de leurs actes, et à reconnaître et gérer des émotions intenses; ils incluent aussi une séance sur la résolution de problèmes en cas de difficultés dans les relations (Scott, Heslop, David et Kelly, 2017).

Des études démontrent l'efficacité des programmes de groupe pour réduire la violence chez les hommes auteurs de violence.

Voici quelques-unes des principales constatations des recherches récentes :

- **Les programmes d'intervention auprès des agresseurs se révèlent prometteurs pour réduire la récidive de violence familiale.** Selon une méta-analyse portant sur l'efficacité des programmes d'intervention, le taux de récidive en matière de violence familiale signalée par le système de justice pénale était trois fois plus faible chez les personnes traitées que chez les groupes témoins non traités (Cheng, Davis, Jonson-Reid et Yaeger, 2019). Il faut toutefois faire preuve d'une certaine prudence en interprétant les résultats, car les résultats de certaines études ayant utilisé les rapports de survivantes abondent dans le même sens, mais sans être statistiquement significatifs (Cheng, Davis, Jonson-Reid et Yaeger, 2019).

- **Le traitement de la toxicomanie et des traumatismes apporte des améliorations importantes et efficaces aux programmes d'intervention en matière de VF.** De manière constante, les programmes faisant appel à des modèles de toxicomanie et à des modèles de traumatismes se sont révélés parmi les plus efficaces (Karakurt et coll., 2019). Une méta-analyse a montré que les modèles comportant des constatations mixtes (comme des approches fondées sur le rôle des sexes ou l'approche de Duluth) avaient des résultats nettement plus efficaces lorsque des modèles de toxicomanie et de traumatismes les complétaient (Karakurt, 2019).
- **Une approche adaptée tend à être plus efficace qu'une approche universelle.** Les traitements individualisés, comme les cadres fondés sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR), sont axés sur les facteurs de risque et les besoins, les motivations et les styles d'apprentissage des agresseurs. Ces approches ont été associées à des taux de récidive plus faibles que les modèles « universels » plus traditionnels qui utilisent une approche psychoéducative pour enseigner aux participants la dynamique du pouvoir et du contrôle selon le genre dans les relations (Travers, McDonagh, Cunningham, Armour, et coll., 2021).

Il est cependant important de considérer la nécessité de recourir à une prévention tertiaire pour prévenir la violence. À l'heure actuelle, une grande partie des pressions exercées pour régler la question de la violence familiale continue de reposer sur les approches de la justice pénale en matière de dissuasion, d'intervention et de mesures de sécurité (Scott et Loncar, 2021). Cela signifie que les répercussions de la violence sur les familles sont sous-estimées, ainsi que le rôle important des services d'intervention et de soutien dans la lutte contre ces mauvais traitements. L'appel à une plus grande collaboration en matière de mobilisation des connaissances et de prestation de services est un thème récurrent dans les secteurs qui s'intéressent à la VF. Une approche plus holistique de la lutte contre la VF accorderait la priorité à la sécurité des survivant.e.s (principalement des femmes et des enfants), tout en intégrant des programmes qui permettent aux pères qui commettent des actes de violence d'établir des relations plus saines et plus sécuritaires avec leurs enfants.

V. La collaboration est essentielle : Moyens de responsabiliser les pères dans le cadre d'interventions en matière de violence familiale

En soulignant les dangers auxquels les survivantes font face lorsqu'elles quittent une relation de violence, Jaffe et coll. (2014) constatent que : « la séparation peut constituer en soi un facteur de risque ou un facteur de protection, selon le processus et l'issue de la séparation » (p. 15). Dans le contexte de la violence familiale, la séparation d'un partenaire violent est une étape cruciale permettant aux survivantes de retrouver leur autonomie et leur sécurité et de commencer à guérir. Cependant, étant donné les risques importants de violence et de contrôle coercitif auxquels sont confrontées de nombreuses femmes après la séparation, l'effort collectif d'un « village » de personnes qui fournissent un soutien juridique, politique, de recherche, communautaire et personnel est nécessaire pour contribuer à la santé des survivantes pendant cette phase.

Les appels en faveur d'une plus grande intégration entre les secteurs du droit, des services de soutien, des politiques, de la défense des droits et de la recherche lancés par Scott (2021) et Scott et Loncar (2021) sont particulièrement importants à cet égard :

Les tribunaux de la famille et les services de protection de l'enfance doivent mieux reconnaître les pères qui commettent des actes de violence familiale. Il est essentiel de mener une évaluation complète de la VF, « en particulier de la nature, du contexte et des répercussions continues qu'ont les pères auteurs de violence familiale sur leurs enfants [traduction libre] » pour s'assurer que les enfants ne sont pas exposés à d'autres actes de violence, surtout lorsqu'ils sont sous la garde indépendante d'un parent (Scott, 2021, p. 12). Ce niveau de rigueur n'est pas encore appliqué de façon uniforme dans toutes les affaires de droit de la famille et de protection de l'enfance.

Il faut inciter à un changement dans les comportements, l'attitude et la responsabilité auxquels on s'attend de la part des pères qui commettent des actes de VF. Lorsque les tribunaux de la famille et les services de soutien examinent le risque de préjudice que présente un parent violent ainsi que la possibilité qu'il change, ils doivent accorder une attention particulière à plusieurs facteurs. En ce qui concerne les pères, il est important de travailler à mettre fin au contrôle coercitif, à divulguer les antécédents de comportements violents, à favoriser l'empathie envers les personnes touchées par leur violence, à reconnaître la nécessité d'être responsable et de changer, à apprendre des comportements et des attitudes de coparentage respectueux et à faire amende honorable. Lorsqu'on envisage des arrangements qui servent l'intérêt supérieur des enfants, une meilleure intégration des services peut aider à évaluer les répercussions d'un comportement violent sur l'enfant (y compris l'exposition à la VF). Ainsi, les décisions des tribunaux appuient la voix des enfants ainsi que leur autonomie et leur capacité de s'exprimer, et reconnaissent la façon dont les enfants peuvent être impliqués dans le maintien d'un contrôle coercitif.

Développements dans les programmes d'intervention pour les pères dans le contexte de la VF.

Les interventions axées sur la violence des pères font le pont entre les préoccupations des services de protection de l'enfance, des tribunaux de la famille et des services de soutien de la famille. L'intégration d'éléments réussis des programmes provenant de l'ensemble de ces secteurs peut servir à renforcer le niveau de responsabilisation des pères lors de ces interventions, ainsi que l'efficacité globale lorsqu'il s'agit de réduire la récidive. À l'heure actuelle, de nombreux programmes ont adopté ce volet axé sur les pères dans le contexte de la VF, par exemple, *Fathering After Violence*, *Caring Dads* et *Fathers for Change*.

Dans ce mémoire, nous avons donné un aperçu de la façon dont la responsabilisation des pères auteurs de VF, fondée sur des données probantes et se déroulant pendant les diverses étapes du processus du droit de la famille, peut compléter ces objectifs. Il convient de répéter que le présent mémoire n'a pas mis l'accent sur les pères en raison d'un parti pris ou de préjugés contre les pères, les hommes ou la masculinité. C'est plutôt parce que les pères représentent une proportion importante des auteurs de violence familiale et qu'on peut en faire davantage pour responsabiliser cette population de façon efficace. L'application plus

étendue (et le développement continu) des stratégies recommandées aurait pour effet d'améliorer la sécurité des survivantes de VF et le bien-être des pères qui ont des antécédents de violence en donnant à ces derniers les compétences nécessaires pour établir des relations plus positives et saines. Comme la toxicomanie ou les traumatismes passés sont des facteurs qui contribuent à la VF perpétrée par les pères, le fait d'aborder ces défis peut également avoir un effet complémentaire sur les taux de récidive (Karakurt et coll., 2019).

Responsabiliser les pères lorsqu'ils participent à des programmes d'intervention après avoir commis des actes de violence constitue une tâche cruciale pour prévenir les préjudices futurs après la séparation et représente idéalement une étape vers le traitement des problèmes sous-jacents qui peuvent avoir catalysé le comportement violent. En fin de compte, la responsabilisation et le changement chez les auteurs de violence familiale doivent devenir un élément incontournable lorsqu'on cherche à promouvoir la sécurité des survivantes de VF dans les procédures du tribunal de la famille.

Pour en apprendre davantage sur le projet Contribuer à la santé des survivants de violence familiale dans les procédures de droit de la famille, veuillez visiter le site : alliancevaw.ca ou l'un de nos centres de recherche associés :

The Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children

<http://www.learningtoendabuse.ca>

Dr. Peter Jaffe

Dr. Katreena Scott

The FREDA Centre for Research on Violence Against Women and Children

<http://www.fredacentre.com>

Dr. Margaret Jackson

Le Centre Muriel McQueen Fergusson Pour La Recherche Sur La Violence Familiale
en partenariat avec l'Université St-Thomas

<https://www.unb.ca/mmf/>

Dr. Catherine Holtmann

Karla O'Regan

[Site web de la professeure](#)

Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles
en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal

<https://www.raiv.ulaval.ca/en>

Dr. Geneviève Lessard

Dr. Dominique Bernier

[Site Web du professeur Bernier](#)

RESOLVE: Research and Education for Solutions to Violence and Abuse

<https://umanitoba.ca/resolve>

Dr. Kendra Nixon

Références

- Battered Women's Justice Project. (2021). SAFeR. Minneapolis, MN: Battered Women's Justice Project. <https://www.bwjp.org/our-work/projects/safer.html>
- Burczycka, M. (2019). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018. *Juristat*. 85-002-X. Ottawa, ON : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00018/02-fra.htm>
- Cheng, S. Y., Davis, M., Jonson-Reid, M., & Yaeger, L. (2019). Compared to what? A meta-analysis of batterer intervention studies using nontreated controls or comparisons. *Trauma, Violence, & Abuse*, 23(3), 496–511. doi.org/10.1177/1524838019865927
- Connors, A. D., Mills, J. F., & Gray, A. L. (2012). An evaluation of intimate partner violence intervention with incarcerated offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(6), 1176–1196. doi.org/10.1177/0886260511424499
- Connors, A. D., Mills, J. F., & Gray, A. L. (2013). Intimate partner violence intervention for high-risk offenders. *Psychological Services*, 10(1), 12–23. doi.org/10.1037/a0028979
- Conroy, S., Burczycka, M., & Savage, L. (2019). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018. Ottawa : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/85-002-X201900100018>
- Cross, P. (2013). Connecting the dots: The implications of violence against women for supervised access. Notes d'allocution au nom de Luke's Place Support & Resource Centre for Women & Children. Supervised Visitation Network Worldwide Conference. <https://lukesplace.ca/wp-content/uploads/2013/06/Supervised-Access-Conference-Keynote.pdf>
- Cross, P. (2016). When shared parenting and the safety of women and children collide. Oshawa, ON: Luke's Place Support and Resource Centre for Women and Children. <https://lukesplace.ca/wp-content/uploads/2013/01/When-Shared-Parenting-and-the-Safety-of-Women-and-Children-Collide.pdf>
- Cross, P., Crann, S., Mazzucco, K., & Morton, M. (2018). Ce que vous ignorez peut vous faire du mal: L'importance des outils de dépistage de la violence familiale pour les praticiens du droit familial. Ottawa : Ministère de la Justice. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/peut-can/index.html>
- Dawson, M. (2015). Canadian trends in filicide by gender of the accused, 1961–2011. *Child Abuse & Neglect*, 47, 162–174. <http://doi.org/10.1016/j.chab.2015.07.010>
- David, R., Olszowy, L., Reif, K., Saxton, M., Campbell, M., Dubé, M., Dawson, M., & Jaffe, P. (2017). Les enfants et les homicides familiaux : Comprendre les risques. 3e *mémoire sur les homicides familiaux*. London : Initiative canadienne sur la prévention d'homicides familiaux. http://cdhpi.ca/sites/cdhpi.ca/files/Brief_3-French-FRENCH.pdf

Davis, G. (2016). A SAFeR approach to decision-making in domestic violence-related child custody disputes. Minneapolis, MN: Battered Women's Justice Project. <https://www.bwjp.org/assets/safer-summary.pdf>

Department of Justice. (2021). Inventory of government-based family justice services: Supervised access (Ontario). Ottawa: Department of Justice. <https://www.justice.gc.ca/eng/fl-df/fjs-sjf/view-affic.aspx?SearchID=354>

Domestic Abuse Intervention Programs. (2017). Understanding the power and control wheel. Duluth, MN: Domestic Abuse Intervention Programs. <https://www.theduluthmodel.org>

Finkelhor, D., Shattuck, A., Turner, H. A., Ormrod, R., & Hamby, S. L. (2011). Polyvictimization in developmental context. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 4, 291–300. doi.org/10.1080/19361521.2011.610432

Illingworth, H. (2021). Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes dans le cadre de l'étude portant sur les comportements contrôlants ou coercitifs dans les relations intimes. Ottawa : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/JUST/Brief/BR11139598/br-external/OfficeOfTheFederalOmbudsmanForVictimsOfCrime-f.pdf>

Jaffe, P., Scott, K., Jenney, A., Dawson, M., Straatman, A. L., & Campbell, M. (2014). Les facteurs de risque pour les enfants exposés à la violence familiale dans le contexte de la séparation ou du divorce. Ottawa : Ministère de la Justice. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/freevf-rfcsv/index.html>

James-Hanman, D. & Holt, S. (2021). Post-separation contact and domestic violence: Our 7-point plan for safe[r] contact for children. *Journal of Family Violence*. <http://doi.org/10.1007/s10896-021-00256-7>

Karakurt, G., Koç, E., Çetinsaya, E. E., Ayluçtarhan, Z., & Bolen, S. (2019). Meta-analysis and systematic review for the treatment of perpetrators of intimate partner violence. *Neuroscience & Biobehavioral Reviews*, 105, 220–230. doi.org/10.1016/j.neubiorev.2019.08.006

Katz, E., Nikupeteri, A., & Laitinen, M. (2020). When coercive control continues to harm children: Post-separation fathering, stalking and domestic violence. *Child Abuse Review*, 29, 310–324. doi.org/10.1002/car.2611

Lindsay, M. (2014). Actes de violence perpétrés par des ex-conjointes au Canada. Ottawa : Ministère de la Justice. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr14_03/p3.html

McConnell, N., Barnard, M., & Taylor, J. (2017). Caring Dads Safer Children: Families' perspectives on an intervention for maltreating fathers. *Psychology of Violence*, 7(3), 406–416. <http://doi.org/10.1037/vio0000105>

Ministère de la Justice. (2020). Répertoire des services gouvernementaux de justice familiale : Supervised access (Ontario). Ottawa : Ministère de la Justice. <https://www.justice.gc.ca/fra/dfl-sjf-fjs/affic-view.aspx?searchid=354>

Ministère de la Justice, 2020; Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables (DSVPV) du ministère du Procureur général (MPG) (2016). Supervised access program. Présentation de l'Association of Family and Conciliation Courts Ontario Conference. <https://afccontario.ca/wp-content/uploads/2016/03/Supervised-Access-Program-Presentation.pdf>

Nonomura, R., Poon, J., Scott, K., Straatman, A., & Jaffe, P. (2021a). Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille. Mémoire sur la violence familiale et le droit de la famille (1). London : Centre de recherche et d'éducation sur la violence envers les femmes et les enfants . https://www.fvfl-vfdf.ca/briefs/Family_Violence_Family_Law_Brief-1-.pdf

Nonomura, R., Poon, J., Scott, K., Straatman, A., & Jaffe, P. (2021b). Coercive control. Mémoire sur la violence familiale et le droit de la famille (3). London : Centre de recherche et d'éducation sur la violence envers les femmes et les enfants. https://www.fvfl-vfdf.ca/briefs/Family_Violence_Family_Law_Brief-3-.pdf

Ontario Domestic Violence Death Review Committee (Ontario DVDR). (2016). *Annual report to the Chief Coroner, 2015. Toronto, CA: Office of the Chief Coroner.* <https://s3.amazonaws.com/tld-documents.llnassets.com/0007000/7357/dvdrc%202015%20annual%20report%20english%20accessible.pdf> .

Scott, Katreena (2021). Fathering in the context of domestic violence and abuse. In Devaney, J., Bradbury-Jones, C., Macy, R.J., Øverlien, C., & Holt, S. (Eds.) *The Routledge International Handbook of Domestic Violence and Abuse* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429331053>

Scott, K., Heslop, L., David, R., & Kelly, T. (2017). Justice-linked domestic violence intervention services: Description and analysis of practices across Canada. In T. Agusta-Scott, K. Scott, & L. Tutty (Eds). *Innovations in interventions to address intimate partner violence* (pp. 51–74) Routledge.

Scott, K., & Loncar, N. (2021). Public policy and laws addressing father's violence against children. In T. Shakelford (Ed). *The SAGE Handbook of Domestic Violence*. SAGE: Thousand Oaks, CA.

Stover, C. S. & Morgos, D. (2013). Fatherhood and intimate partner violence: Bringing the parenting role into intervention strategies. *Professional Psychology: Research and Practice*, 44(4), 247–256. doi.org/10.1037/a0031837

Travers, Á., McDonagh, T., Cunningham, T., Armour, C., & Hansen, M. (2021). The effectiveness of interventions to prevent recidivism in perpetrators of intimate partner violence: A systematic review and meta-analysis. *Clinical Psychology Review*, 84(March), 101974. doi.org/10.1016/j.cpr.2021.101974

Tutty, L. M., Babins-Wagner, R., & Rothery, M. A. (2020). The responsible choices for men IPV offender program: Outcomes and a comparison of court-mandated to non-court-mandated men. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 29(3), 292–313. doi.org/10.1080/10926771.2019.1578316